

Avec Touraine, le Département

LE BUDGET PARTICIPATIF
C'EST DE NOUVEAU DANS LA BOÎTE

EN 2022

#BP37

**PROPOSEZ,
VOTEZ,
LE DÉPARTEMENT
RÉALISE
VOS PROJETS**

> www.touraine.fr

TOURAINÉ
LE DÉPARTEMENT



Vous souhaitez réaliser un projet ?

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE
LANCE LA DEUXIÈME ÉDITION DE SON BUDGET
PARTICIPATIF DESTINÉ À FINANCER DES PROJETS
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL PROPOSÉS
PAR LES TOURANGEAUX SUR L'ENSEMBLE
DU TERRITOIRE.

QUI PEUT PROPOSER UN PROJET ?

PROJET JEUNE CITOYEN

Tous les jeunes âgés
de moins de 18 ans
résidant dans le
département

PROJET CITOYEN

Toutes les personnes
âgées de 18 ans et plus
résidant dans le
département

TYPES DE PROJETS



CULTURE ET
PATRIMOINE



SOLIDARITÉ ET
DÉVELOPPEMENT
LOCAL



SPORT



USAGES
NUMÉRIQUES



CADRE DE
VIE ET
ENVIRONNEMENT

**1,5
MILLION D'EUROS**
alloués à cette
opération de démocratie
participative, qui a
pour objectif d'améliorer
le cadre de vie
des tourangeaux.

Chaque projet
"jeune citoyen"
devra être
compris entre

**500 €
ET 5 000 €**

Chaque projet
"citoyen" ne devra
pas dépasser

23 000 €

Échangez, montez une équipe
autour d'un projet commun
et défendez-le lors de la campagne
de vote ouverte à tous.

LE DÉPARTEMENT DONNE LA PAROLE AUX TOURANGEAUX

L'INDRE-ET-LOIRE A ÉTÉ L'UN DES PREMIERS DÉPARTEMENTS EN FRANCE, APRÈS LE GERS, À METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE BUDGET PARTICIPATIF, UNE INNOVATION QUI DONNE LA PAROLE AUX TOURANGEAUX. IL LANCE EN 2022 LA DEUXIÈME ÉDITION DE SON BUDGET PARTICIPATIF

Avec 1,5 million dédiés à ce second budget participatif sur l'ensemble du territoire urbain et rural, le Conseil départemental met de nouveau à la disposition des citoyens, un véritable outil innovant de démocratie participative.

La jeunesse aura son mot à dire, un budget spécifique lui est dédié, les jeunes citoyens de moins de 18 ans vont pouvoir ainsi s'exprimer et proposer des projets qui leur ressemblent.

Vous, habitants, collectivement (groupes constitués pour l'occasion ou associations), vous allez pouvoir imaginer ce qui peut améliorer votre vie quotidienne et proposer des projets d'investissement sur l'espace public. Vous êtes les usagers des lieux où vous habitez, où vous travaillez, où vous vous divertissez, vous allez donc avoir la capacité de concevoir et de choisir les projets qui seront de nature à améliorer la qualité de vie dans vos territoires.

Les projets retenus, c'est-à-dire ceux qui seront jugés faisables par les services du Département, seront soumis à vos suffrages. Et la réalisation de ceux qui seront choisis sera engagée dès 2023 !

Alors à vous de jouer !

En savoir plus

1. LE DÉPÔT DES PROJETS

Pour être recevable, un projet doit respecter plusieurs critères :

- **il doit s'inscrire dans l'une des compétences du Conseil départemental ;**
- **il doit être localisé dans le territoire départemental ;**
- **il doit être d'intérêt général ;**
- **il doit correspondre à des dépenses d'investissement :** projet de construction, d'aménagement, acquisition de matériels ou d'équipements.

2. L'INSTRUCTION DES PROJETS

- Les services départementaux sollicitent les porteurs de projets, pour préciser et compléter leur projet.
- Les communes concernées par les projets sont consultées pour avis.

3. LE VOTE DES PROJETS

- Le Département met à votre disposition des supports personnalisables, téléchargeables (affiches...) pour promouvoir vos projets.
- **Les tourangeaux votent pour leurs projets préférés : 3 min et 5 max.**

4. LES PROJETS ÉLUS

Les projets élus sont :

- les 4 projets jeunes citoyens et les 4 projets citoyens de chaque canton, ayant reçu le plus de voix.
- Dans le cas de Tours (4 cantons), ce sont les 16 projets jeunes citoyens et les 16 projets citoyens ayant reçu le plus de voix.
- les 4 projets pluricantonaux ayant reçu le plus de voix (ne concerne que la catégorie projet citoyen).

Les étapes clés



1. JE PROPOSE UN PROJET SUR LE SITE INTERNET WWW.TOURAINE.FR *

➤ Du 15 janvier au 31 mai 2022

- Je remplis un formulaire simple où je présente mon projet et j'indique la commune concernée ;
- Avant de déposer mon projet, je n'oublie pas de m'inscrire sur www.touraine.fr en créant un compte avec une adresse mail ou en me connectant via un compte Facebook ou Google ;



*
ou via les url suivantes :
www.participation.jeunesse.touraine.fr
ou www.participation.touraine.fr

2. LE DÉPARTEMENT ÉTUDIE LES PROJETS

➤ Du 1^{er} juin au 15 octobre 2022

- Les projets conformes au règlement du budget participatif sont étudiés par les services départementaux pour déterminer s'ils sont techniquement, juridiquement et financièrement réalisables.
- Les projets retenus au terme de cette phase d'instruction sont soumis au vote des citoyens sur www.touraine.fr



3. JE VOTE

AVEC LES TOURANGEAUX POUR CHOISIR LES PROJETS

> Du 16 octobre
au 30 novembre 2022

- Pour les projets jeunes citoyens si je suis un jeune de moins de 18 ans résidant dans le département ;
- Pour les projets citoyens si je suis âgé de 18 ans et plus et réside dans le département.



4. LE DÉPARTEMENT RÉALISE LES PROJETS ÉLUS

> Début décembre
2022

Le Département annonce les projets jeunes citoyens et citoyens élus

> Début 2023

Le Conseil départemental réalise les projets élus dans l'année qui suit leur annonce.

Ils sont consultables sur
www.touraine.fr



ALORS À VOUS DE JOUER !



1. CONNECTEZ-VOUS SUR WWW.TOURAINE.FR

pour accéder à la plateforme.

2. CRÉEZ UN COMPTE

avec une adresse mail,
un compte Facebook ou Google.

3. DÉPOSEZ VOTRE PROJET

en remplissant un formulaire simple
où vous présentez votre projet de la manière
la plus complète possible.



Une question ?

Envoyez un email à l'adresse

PARTICIPATION@DEPARTEMENT-TOURAINE.FR



TOURAINE
LE DÉPARTEMENT